

Télégrammes : Toshiba penche pour Broadcom, La réalité augmentée en pince pour le mobile ; Impôts à la source light

Toshiba en pince pour Broadcom. INCJ, Hynix, Foxconn, Broadcom... Les prétendants au rachat de l'activité de production de mémoire de Toshiba ne manquent pas. Mais c'est [Broadcom](#) qui aurait la préférence de l'industriel japonais. Selon nos confrères de *The Asahi Shimbun*, Toshiba a accordé des « *droits préférentiels de négociation* » au fabricant de semi-conducteurs américain depuis le début du mois. Associé au fond d'investissement Silver Lake et soutenu par trois banques nippones, ce dernier a fait une offre à 20200 millions de yen (environ 20 milliards de dollars). Ce n'est pas la plus intéressante financièrement (Foxconn a proposé 27 milliards), mais Toshiba considère qu'elle sera la plus acceptable aux yeux des régulateurs. Broadcom étant spécialisé dans les puces de communications, sa mainmise sur le Japonais n'aura pas lieu de créer des distorsions sur le marché mondial des composants mémoires. Néanmoins, Toshiba devra régler le conflit avec Western Digital. Le fabricant de disques considère qu'il a son mot à dire dans cette transaction alors que les deux groupes détiennent des entreprises en commun, suite [au rachat de Sandisk](#) en 2015.

60 milliards pour la réalité augmentée mobile. Déjà présent dans les applications d'entreprise, la réalité augmentée (AR) devrait également profiter d'un fort développement dans le monde du mobile. Selon l'agence Digi-Capital, l'AR sur smartphones (applications ou plates-formes) devrait passer de près 10 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2018 à plus de 60 milliards en 2021. Le jeu vidéo composera moins de 20% des revenus de l'AR sur mobile, qui seront essentiellement générés par les applications professionnelles B2B, l'e-commerce et la publicité. La zone Asie en sera la première consommatrice devant l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale et l'Amérique latine.

Impôts à la source : vers un allègement des obligations des entreprises ? Après avoir un temps agité la menace d'un enterrement pur et simple de la réforme, le Premier ministre a indiqué que le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu serait simplement décalé d'un an. Et entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Une décision qui masque quelques considérations politiques (ne pas rendre invisible la baisse des cotisations sociales promise par Emmanuel Macron pour janvier prochain), mais aussi des questions pratiques. En particulier celle touchant à la capacité des entreprises à adapter leurs systèmes d'information pour encaisser la réforme. Dans les colonnes du *Parisien*, Edouard Philippe a annoncé qu'un test du dispositif et qu'un audit de celui-ci serait mené de juin à septembre de cette année. Un galop d'essai qui pourrait conduire à revoir les modalités d'applications, en particulier à aménager les obligations pesant sur les entreprises dans la réforme initiale. Du côté de l'Etat, le chantier informatique du prélèvement à la source est doté d'un budget de 159,7 millions d'euros. Lancé par Bercy en janvier 2016, le projet, actuellement en phase de conception/réalisation, doit s'étaler sur 3,7 années. Environ 50 millions d'euros auraient déjà été dépensés sur les systèmes d'information, mais aussi en formation et en communication.